

Programme de la formation initiale Taxi - Formule 2 H



MAJ 06/2024

CFCT92IDF SASU
RCS NANTERRE 845 406 891
Tous droits réservés – reproduction interdite

Notre centre de formation est certifié Qualiopi, et est agréé par la préfecture

CFCT92IDF est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité dont le numéro est 11 92 22 76 492. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.(article L.6352-12 du code du travail)



CFCT92IDF EST TITULAIRE DE L'AGRÉMENT 19/002 DELIVRÉ LE 9 AVRIL 2019 MODIFIÉ LE 12/01/2023 ET RENOUELÉ LE 8 AVRIL 2024 PAR LA PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE LUI PERMETTANT DE DISPENSER LA FORMATION INITIALE, CONTINUE VTC ET INITIALE, CONTINUE, MOBILITÉ TAXI DANS LE 92 ET 75.



CFCT92IDF EST TITULAIRE DE L'AGRÉMENT TAXI T2109300020 ET VTC 93/2102 DELIVRÉ LE 30/03/2023 (ARRETE INITIAL 5/3/2021) PAR LA PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS LUI PERMETTANT DE DISPENSER LA FORMATION INITIALE, CONTINUE VTC ET INITIALE, CONTINUE, MOBILITÉ TAXI DANS LE 93.

FORMATION INITIALE TAXI

Objectif de la formation

- Préparer les candidats au Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi – CCPCT, examen organisé par la chambre des métiers et de l'artisanat du 92 ou 75 en fonction du département choisi par l'élève
- Formation certifiante

Déroulement de l'examen

L'examen organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat comprend : une épreuve d'admissibilité (portant sur la réglementation du transport public, la sécurité routière, la connaissance du territoire, la gestion, français, anglais.) et une épreuve d'admission (conduite et mise en situation pratique de transport de personne).

L'inscription à l'examen auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat est obligatoire.

Public concerné

- Toute personne souhaitant exercer la profession de chauffeur de Taxi.

Situation particulière

- Si vous êtes dans une situation particulière nécessitant un accompagnement spécifique, n'hésitez pas à nous en faire part. Pour toute situation de handicap, nous pourrions envisager la faisabilité ensemble. Notre centre de formation est accessible aux personnes handicapées.



Pré-requis

À l'entrée en formation :

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite.
- Savoir lire et écrit en Français
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire.

A justifier auprès de la préfecture pour la délivrance du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi après l'admission :

- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi
- Détenir une attestation de « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Nul ne peut s'inscrire à l'examen :

S'il a fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande d'inscription, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L3124-11 du Code des transports.

S'il a fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens menant aux professions de transporteur public particulier de personnes en application de l'article L3124-11 du Code des transports

Modalités & délai d'accès :

Inscriptions et entrée toute l'année. • Accès aux cours sur la plateforme en ligne 24h/24, 365j/an. • L'accès à la plateforme pourra être prolongée jusqu'à l'obtention de la certification.

- Vous pouvez effectuer une demande d'inscription à une formation CFCT92IDF via :
 - le site www.cfct92idf.fr.
 - par téléphone 06 66 09 32 93, du lundi au vendredi de 9h00 à 17H
 - au centre de formation au 1 place Stalingrad 92150 SURESNES

Aucune confirmation ni acompte ne sont nécessaires pour valider vos inscriptions.

Le référent formation vous recontactera afin de programmer une date d'entretien

Documents à produire afin de constituer votre dossier à l'école et d'effectuer avec vous l'inscription à l'examen auprès de la chambre des métiers : Permis de conduire, justificatif de domicile, une photographie, une pièce d'identité

Délai d'accès : Entrée en formation flexible possible avec un délai à respecter :

- Formation en présentiel : au plus tard 7 jours avant la date de la formation, un délai de 11 jours ouvrés est obligatoire en cas de financement CPF. Un délai de 24h est requis pour procéder à l'ouverture des accès à la plateforme en ligne.

Validation de bloc de compétence, équivalences

Le chauffeur VTC ayant réussi l'examen VTC de tronc commun T3P organisé par la Chambre des Métiers depuis Mai 2017 bénéficie d'une passerelle. Le stagiaire devra passer deux modules théoriques (F et G) et une épreuve pratique pour pouvoir devenir la profession de chauffeur de Taxi.

Durée et lieu de la formation

Plusieurs formules et durées :

En présentiel au 1 place Stalingrad 92 150 Suresnes, avec à titre complémentaire un accès offert à la plateforme de formation :

- de 1 semaine à 4 semaines, durée validée après l'identification des besoins en formation lors de l'entretien préalable à l'inscription.

Durée totale de travail en nombre d'heures préconisée quelque soit la formule pour la partie théorique : 116 heures

Durée totale de travail en nombre d'heures préconisée quelque soit la formule pour la partie pratique : 4 heures

La formule de cette offre de formation : 2H de conduite avec un véhicule équipé en présentiel avec à titre complémentaire un accès offert à la plateforme de formation pendant 120 jours.



Tarifs :

Le tarif de l'offre de formation :

- 250 euros

Le planning de réalisation des heures de conduite sera défini en fonction des disponibilités et des véhicules disponibles.

Partie pratique

- Cours en version papier et/ou numérique
- Mise en situation individuelle de réalisation d'une course.
- Cours de conduite collectif : ½ journée
- Véhicules équipés taxi-école avec équipements spéciaux taxis et terminal de paiement électronique suivant l'article R3121-1 du Code des Transports.

Modalités d'accompagnement :

- Tutorat asynchrone, et/ou synchrone, correction personnalisée, suivi de la profession

Modalités d'évaluation :

- Pour la partie pratique – Evaluation lors de la mise en situation individuelle de réalisation d'une course

Méthodes pédagogiques : affirmative (exercices, et travaux pratiques), interrogative (inductive, déductive) et active.

Frais d'inscriptions à l'examen

Les frais d'inscription à l'examen auprès de la chambre des métiers compétentes restent à la charge du stagiaire :

- 233 euros pour l'inscription à l'examen de taxi
- 162 euros pour l'inscription des VTC à l'examen de taxi)
- 114 euros en cas de non réussite de l'examen pratique (à chaque nouveau passage dans la limite de 3 passages)

Prise en charge financière et démarches administratives relatives à la formation

Le centre de formation effectuera avec vous toutes les démarches administratives dans le cadre de votre formation.

Nous mettrons en œuvre ensemble tous les moyens disponibles afin d'obtenir notamment la prise en charge financière de votre formation. Sachez que vous pouvez financer votre formation en faisant appel à France TRAVAIL ou en utilisant vos droits CPF. Des facilités de paiements sont également possibles.

Qualification des Intervenants :

- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP au minimum.
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou un diplôme en français et/ou anglais de niveau 4 RNCP au minimum.
- Formateur titulaire du CCP Conducteur de Taxi

Fin de la formation

Passage de l'épreuve théorique puis pratique : le délai entre l'admission et l'admissibilité est en moyenne de 5 semaines.

Remise d'une attestation de suivi de stage à la fin de la formation.

Seconde chance

En cas de non réussite de l'examen écrit, les accès à la plateforme initialement de 120 jours seront renouvelés sur demande de votre part. Aucun frais supplémentaire ne vous sera facturé par l'école. Il restera à votre charge uniquement les frais d'inscription auprès de la chambre des métiers. En cas de non réussite de l'examen pratique, Il restera à votre charge les frais d'inscription auprès de la chambre des métiers, les frais de location du véhicule équipé et éventuellement le stage de conduite.

Suite de parcours et débouchés

Une fois le CCPT obtenu, plusieurs statuts juridiques sont possibles : artisan en achetant une autorisation de stationnement; locataire en tant que travailleur indépendant exploitant un véhicule à un prestataire spécialisé; salarié travaillant pour le compte d'une entreprise de taxis.

Les débouchés se diversifient de plus en plus et certains artisans proposent dorénavant des circuits touristiques ainsi que des services de transport à la demande qu'ils organisent avec les autorités organisatrices de transport, telles que les municipalités ou les transporteurs. Il est également possible de demander le conventionnement auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Certains chauffeurs de taxis se réorientent ensuite vers des carrières de chauffeurs poids lourds, ou encore ambulancier.



Formation pratique de la conduite

- Conduite, sécurité et respect du code de la route
- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles,
- Comprendre les intentions des autres usagers ...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule : lors des changements d'allure utilisation des freins et de l'accélérateur) – lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire) – lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique) .
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages :

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...) ;
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...) ;

Compétences spécifiques taxi

- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;
- Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation pratique de la conduite

Relation client

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- Être discret, courtois et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ;
- Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...) ;
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation
- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

Construction du parcours et accompagnement touristique

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière ;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...).

Compétences spécifiques taxi

- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire ;
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis
- Délivrer d'informations touristiques et pratiques
- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.).

Facturation et paiement

Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.

- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Etablir les documents (facture...)
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Compétences spécifiques taxi

- Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;
- Connaître la tarification locale applicable ;
- Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation ;
- Etablir une facture.



Nous contacter



Notre site
CFCT92IDF.FR



E-mail
cfct92idf@gmail.com



Téléphone
06 66 09 32 93

